

FONDS DE CONFIANCE

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Favoriser l'émergence de nouvelles entreprises solidaires en finançant la phase de maturation du projet (dernière phase avant création potentielle).

L'enjeu est de :

- **Multiplier le nombre d'entreprises solidaires** en France,
- **Créer 5 à 10 emplois** en 3 ans par nouvelle entreprise,
- **Faire émerger de nouveaux 'entrepreneurs sociaux'**.

Qu'est-ce qu'une entreprise solidaire ?

Il s'agit d'une entreprise ou d'une organisation ayant une viabilité économique, qui crée des emplois et qui met au cœur de son projet la prise en compte de la fragilité humaine et/ou du lien social.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute entreprise (société ou association), et plus particulièrement toute **entreprise solidaire**, qui :

- **Souhaite contribuer à la création d'une nouvelle entreprise solidaire avec un potentiel d'emplois important,**
- **Recrute un porteur de projet, créateur de la future entreprise, pour mener l'étude-action** préalable au démarrage.

QUE FINANCE LE FONDS DE CONFIANCE ?

- **50 à 70 % des frais HT de l'étude-action** supportés par la structure (salaire du porteur de projet, déplacements, frais généraux, honoraires divers, etc.) sur une **durée de 6 à 9 mois.**
- A hauteur de **15 000 € maximum** par projet sous forme de subvention.

Principaux réseaux partenaires du Fonds de Confiance :

Région Bretagne, Caisse des Dépôts et Consignations, Direccte, Collectivités, Pôles de développement de l'ESS, Fédération des Entreprises d'Insertion, UNEA, COORACE, Emmaüs France, Réseau Cocagne, Réseau Entreprendre, Fondation Agir Contre l'Exclusion, Crédit Coopératif, Fondation de France, FAPE EDF, AG2R La Mondiale, Fondation Macif, Fondation MAIF.

France Active est gestionnaire du Fonds de Confiance, avec l'appui du pôle 'entrepreneurs sociaux' de la Caisse des Dépôts.



COMMENT SAISIR LE FONDS DE CONFIANCE ?

Prérequis avant envoi de la demande :

- Engagement du dirigeant de l'entreprise porteuse, qui porte politiquement le projet. Il en est le 1er responsable,
- Choix de la personne chargée de mener à bien l'étude-action selon des critères d'aptitude à l'analyse, la création et la direction d'entreprise,
- Définition du contenu de l'étude-action avec objectifs, moyens (matériels, humains et financiers) et calendrier précis,
- Accompagnement du porteur de projet par un comité de pilotage, présidé par le dirigeant de l'entreprise porteuse,
- Hébergement du porteur dans les locaux de l'entreprise.

Dossier libre à constituer pour envoi à Bretagne Active :

- Lettre de parrainage souhaitable d'un réseau partenaire du Fonds de Confiance, notamment pour les secteurs de l'IAE et du Handicap.
- *A propos du projet de création / essaimage :*
 - Présentation du projet et de sa finalité,
 - Présentation du contenu de l'étude-action, des moyens nécessaires et du calendrier de mise en œuvre,
 - Budget de l'étude-action et co-financements envisagés,
 - Modalités de mise en œuvre : comité de pilotage de l'étude, contribution de l'entreprise porteuse au projet.
- *A propos du porteur de projet :*
 - Lettre de motivation
 - CV
 - Projet de contrat de travail à durée déterminée.

Instruction de la demande par Bretagne Active via un(e) chargé(e) de mission dédié(e).

NOUS CONTACTER

Bretagne Active

Espace Anne de Bretagne

15 rue Martenot

35 000 Rennes

Tel : 02.99.65.04.00

accueil@bretagneactive.org

www.bretagneactive.org